



FR

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE 2**

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel 2022 en faveur de la République du Niger

**Document d'action Projet multi-centres d'alimentation en eau potable de la ville de Téra à partir de Gothèye (région de Tillabéri)**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

<b>1. Intitulé CRIS/OPSY</b> <b>Acte de base</b>	Projet multi-centres d'alimentation en eau potable de la ville de Téra à partir de Gothèye (région de Tillabéri) Numéro CRIS/référence opérationnelle OPSYS: NDICI AFRICA/2022/044-499 / ACT-61431 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative 'Team Europe'</b>	Oui TEI 1 #Gouvernance-Paix-Droits
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée à l'endroit suivant : République du Niger, région de Tillabéri, Département de Téra.
<b>4. Document de programmation</b>	Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027 en faveur de la République du Niger
<b>5. Lien avec les objectifs du PIP/résultats attendus concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Objectifs spécifiques du domaine prioritaire 1 « Gouvernance »</li><li>• Objectifs spécifiques du domaine prioritaire 3 « Croissance et économie verte »</li></ul>
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	<b>Domaine prioritaire n°1 « Gouvernance »:</b> Prévention, anticipation, gestion des crises et chocs alimentaires et climatiques (CAD 430) <b>Domaine prioritaire n°3 « Croissance et économie verte » :</b> Investissement et infrastructures, smart green cities (CAD 430).

<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	<p>ODD principal: ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</p> <p>Autres ODD importants:</p> <p>ODD 1 : Éradication de la pauvreté</p> <p>ODD 2 : Lutte contre la faim</p> <p>ODD 3 : Bonne santé et bien-être de tous à tout âge</p> <p>ODD 5 : Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des filles</p> <p>ODD 8 : Travail décent pour tous et croissance économique partagée et durable</p> <p>ODD 9 : Mise en place d'une infrastructure résiliente</p> <p>ODD 10 : Réduction des inégalités</p>			
<b>8 a) Code (s) CAD</b>	<p>140 - Approvisionnement en eau potable: 60 %</p> <p>160 – Infrastructures et services sociaux de base : 25 %</p> <p>123 - Prévention des maladies non transmissibles : 10 %</p> <p>430 - Autres Multisecteurs : 5 %</p>			
<b>8 b) Principal canal de distribution @</b>	<p>Autre entité publique dans le pays bénéficiaire – 12004</p> <p>Banque européenne d'investissement – 42004</p> <p>Banque mondiale - 44001</p> <p>Autres - 90000</p>			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<p><input type="checkbox"/> Migration</p> <p><input type="checkbox"/> Climat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre</p> <p><input type="checkbox"/> Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Education</p>			
<b>10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>	<b>Objectif politique général @</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
Développement de la participation/bonne gouvernance		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide à l'environnement @		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement du commerce		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction des risques de catastrophe @		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inclusion de personnes handicapées @		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alimentation @		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>		<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
Biodiversité @		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Lutte contre la désertification @@	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11. Marqueurs internes et Tags:</b>	<b>Objectifs politiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>12. Montants concernés</b>	<p>Ligne budgétaire: BGUE-B2022-14.020120-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé: 170 400 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE: 10 400 000 EUR</p> <p>Cette action est cofinancée conjointement par :</p> <p>La Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant estimé maximum de EUR 78 000 000;</p> <p>La Banque mondiale (BM) pour un montant de EUR 42 000 000;</p> <p>L'Agence française de développement (AFD) pour un montant de EUR 40 000 000 encore à confirmer.</p> <p>Cette action contribue dans son intégralité à l'atteinte des objectifs du TEI 1 #Gouvernance-Paix-Droits avec le concours de la BEI (EUR 78 000 000) et des États Membres suivants : France (EUR 40 000 000), Allemagne, Luxembourg, Espagne, Pays-Bas, Italie, Belgique.</p>			
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>				
<b>13. Modalités de mise en œuvre (type de</b>	Modalité du projet			

<b>financement et mode de gestion)<sup>1</sup></b>	Cette contribution à la plateforme régionale de financement mixte est mise en œuvre en gestion indirecte par les entités indiquées à l'annexe du présent document d'action, conformément à la procédure d'attribution de la plateforme régionale telle qu'indiqué dans la section <b>4.4.1</b> .
--	--

## 1.2 Résumé de l'Action

Pays sahélien fortement pénalisé par son enclavement et des conditions agro-climatiques difficiles, le Niger figure parmi les pays les plus pauvres du monde avec un revenu par habitant de 566 USD en parité de pouvoir d'achat, et un indice de développement humain qui le place en dernière position sur 189 pays (IDH 2020 : 0,321 pour les femmes – 0,443 pour les hommes)<sup>2</sup>. La situation sociale est également préoccupante : espérance de vie de 62 ans, taux d'alphabétisation de 19%, et 75% de la population vivant avec moins de 2 USD/jour. Le pays compte plus de 24 millions d'habitants<sup>3</sup> et affiche l'un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde (3,9% par an). En plus des enjeux économiques et sociaux, le pays est fragilisé par une situation sécuritaire dégradée, notamment dans la « zone des trois frontières » à l'ouest du pays (près des frontières avec le Mali et le Burkina Faso), dans la région de Tillabéri. Les inégalités sont également persistantes avec un Indice d'Inégalités des Genres (Gender Development Index) qui s'élève à 0,743, mesurant l'écart entre les femmes et les hommes au niveau des années scolaires, l'espérance de vie et le niveau de vie.<sup>4</sup>

Le taux d'accès à l'eau potable au Niger reste très faible avec des grandes disparités – en effet, environ 50% de la population rurale a l'accès à l'eau potable, contre un taux de desserte de 86% en milieu urbain. De plus, des disparités assez fortes sont aussi constatées entre et au sein des régions en milieu rural. L'accès à l'eau potable est essentiel pour le développement, et son manque a des conséquences graves sur la santé, la nutrition, l'éducation et le développement économique. Actuellement, près de 92% de la population de la région de Tillabéri habite en milieu rural, où il y a des pénuries d'eau, notamment pendant la période chaude quand les températures dépassent souvent les 40°C.

Ce projet vise à résoudre de façon durable, le problème d'approvisionnement en eau potable des populations d'environ 33 localités (51 localités en considérant l'axe Gothèye-Boukagou dont l'intégration est envisagée), d'une population bénéficiaire de 206 000 habitants (256 000 habitants avec l'axe Gothèye-Boukagou). Cette zone de projet se situe dans la région de Tillabéri (communes de Téra, Kokorou, Dargol et Gothèye) en pleine zone fragile des trois frontières Burkina Faso-Mali-Niger. Conformément à la gestion intégrée des ressources en eau (et en accord avec le plan d'aménagement du bassin du fleuve Niger), il sera fait recours à l'eau de surface, la solution de l'eau souterraine étant plus contraignante compte tenu du contexte géologique défavorable de la zone. Il s'agit de construire sur le fleuve Niger à Gothèye, un ouvrage de prise, une station de pompage et une usine de traitement d'eau brute. Puis, il sera réalisée une conduite d'adduction d'environ 100 km pour amener l'eau traitée (eau potable) jusqu'à la ville de Téra. Cette conduite permettra également de raccorder, via des conduites secondaires de ramification, d'autres localités rurales situées sur le trajet entre Gothèye et Téra (33 localités). Une seconde conduite d'adduction est envisagée pour amener l'eau potable de la même station de traitement de Gothèye jusqu'à Boukagou avec également un service en route pour les localités riverraines.

L'investissement sera structuré comme suit : (i) une opération de blending avec la BEI combinée avec une garantie souveraine du Fonds européen pour le développement durable Plus (EFSD+) permet à la BEI d'octroyer un prêt au Gouvernement du Niger (qui sera rétrocédé par après à la Société de Patrimoine des Eaux du Niger - SPEN). Cette combinaison permet de minimiser le risque associé à l'opération de prêts souverains de la BEI au Niger par rapport à un montage sans contribution de l'UE (subvention d'un montant de 10.40 MEUR et garantie EFSD+ provisionnée à 9% pour couvrir le prêt BEI estimé à environ EUR78 millions, soit environ EUR 7 million de garantie souveraine EFSD+) ; (ii) deux autres partenaires participent au projet via un cofinancement parallèle, la Banque

<sup>1</sup> Art. 27 NDICI

<sup>2</sup> Plan Cadre de Coopération Des Nations Unies Pour le Développement Durable – Niger 2023 -2027

<sup>3</sup> Selon le Rapport – juillet 2022 – de UNFPA

<sup>4</sup> Le « GDI (Gender Development Index) » mesure les écarts entre les sexes dans les réalisations dans trois dimensions fondamentales du développement humain : la santé (mesurée par l'espérance de vie des femmes et des hommes à la naissance), les connaissances (mesurées par les années de scolarisation attendues des femmes et des hommes pour les enfants et les années moyennes de scolarisation des adultes âgés de 25 ans et plus) et le niveau de vie (mesuré par le Revenu National Brut estimé des femmes et des hommes par habitant). C'est un rapport entre l'Indice de Développement Humain féminin et masculin.

Mondiale (BM) pour un montant estimatif d'environ EUR 42 millions et éventuellement l'AFD pour environ EUR40 millions orientés sur le nouvel axe envisagé Gothèye-Boulkagou.

Cette intervention contribuera à l'amélioration du cadre de vie des populations, et plus particulièrement les femmes, les enfants, et les populations affectées par le conflit, et leur résilience face aux incertitudes liées au changement climatique. L'option d'inclure dans le périmètre du projet la construction d'un 2<sup>ème</sup> axe de distribution de l'usine de traitement d'eau à Gothèye jusqu'à Boulkagou est envisagée – cet axe représenterait environ 50 km et permettrait de raccorder plusieurs autres localités. Ce projet apportera un bénéfice direct aux populations locales dans une région difficile et permettra à l'Etat de se présenter comme un acteur actif et crédible.

Le projet est aligné à la Déclaration de Politique générale du Gouvernement de la 7<sup>ème</sup> République,<sup>5</sup> en particulier à ses axes : 1 - « Sécurité et quiétude sociale » ; 2 - « Bonne gouvernance et consolidation des Institutions républicaines » ; 4 - « Modernisation du monde rural » et 7 - « Solidarité et inclusion socioéconomique des catégories en situation de vulnérabilité ». Comme la totalité de financement sera dirigée vers la région d'intervention prioritaire de Tillabéri (départements de Gothèye et Téra), le programme contribue à la Stratégie intégrée de l'UE au Sahel<sup>6</sup> en assurant un service social dans les zones difficiles / fragiles en soutenant l'approche territoriale intégrée en lien avec les domaines prioritaires n°1 « Gouvernance » et n°3 « Croissance et économie verte » du Programme indicatif multi-annuel 2021-2027 pour le Niger. Le projet s'inscrit pleinement dans l'approche Team Europe et contribue à la réalisation de la TEI 1 #Gouvernance-Paix-Droits (via l'appui à l'émergence de pôles sécurisés de stabilisation, relèvement et développement). Puisque la création des nouveaux raccordements devrait faciliter la fourniture des services sociaux de base, ainsi que, à moyen terme, la dynamisation du secteur économique, cette action s'inscrit aussi dans le cadre du Consensus européen pour le Développement<sup>7</sup>, dont notamment les piliers portant sur les « Personnes » (développement humain et dignité) et « Prospérité » (croissance économique inclusive et durable). L'action contribuera aussi aux objectifs de l'initiative Grande Muraille Verte<sup>8</sup>, en particulier le Pilier 3 de son Accélérateur et sa composante sur les infrastructures résilientes au climat.

Dans le cadre de l'Agenda 2030, l'action contribuera principalement à l'ODD 6 « Accès à l'eau salubre et l'assainissement » ainsi qu'aux ODDs 1, 2, 5, 8, 9, 10, 11, 16. Le projet contribue aussi à la réalisation du « Gender Action Plan 2021-2025 »<sup>9</sup> de l'UE, plus particulièrement en ce qui concerne le domaine thématique « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes ».

La visibilité de l'UE sera garantie lors de tous les événements marquants la mise en œuvre du programme ainsi que dans les différents documents (rapports) produits.

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

Le Niger a réussi pour la première fois de son histoire le transfert démocratique et pacifique du pouvoir présidentiel en 2021 et se démarque de ses voisins en se positionnant comme un îlot de stabilité relative et de démocratie dans la région du Sahel. Ce positionnement du Niger ne fait que s'affirmer d'avantage suite aux événements récents au Mali et au Burkina Faso mettant en mal les avancées démocratiques que commençait à connaître la sous région. En effet, que ce soit au sein du G5 Sahel ou de la CEDEAO, le Niger a affiché avec constance son intransigeance contre la remise en cause des acquis démocratiques et œuvre avec engagement à leur consolidation. Au niveau global, les orientations politiques au Niger sont cohérentes avec la stratégie de l'Union européenne et les priorités de la Commission européenne qui fondent l'action extérieure de l'UE.

Plus spécifiquement, le partenariat avec le Niger s'inscrit dans le contexte de la Stratégie Intégrée de l'UE pour le Sahel et constitue la base de notre dialogue politique actuel. Il est fondé sur le principe de la redevabilité mutuelle (UE-Niger) et l'importance d'un réel « sursaut » civil au bénéfice de la stabilisation et du bien-être des populations.

<sup>5</sup> [DPG-PM-VERSION-15-mai2021.pdf \(gouv.ne\)](#)

<sup>6</sup> [Sahel: le Conseil approuve des conclusions sur la stratégie intégrée de l'UE dans la région - Consilium \(europa.eu\)](#)

<sup>7</sup> [european-consensus-on-development-2-june-2017-clean\\_final.pdf \(europa.eu\)](#)

<sup>8</sup> [Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte](#)

<sup>9</sup> [Gender Action Plan III – a priority of EU external action \(europa.eu\)](#)

Néanmoins la stabilité à long terme du Niger est aujourd'hui affectée par des défis majeurs. La montée en puissance des groupes armés non étatiques (GANE) donne lieu à un nombre croissant de victimes civiles, de déplacés internes et de réfugiés. Également, les dynamiques de conflit et l'insécurité entraînent des conséquences sur les services sociaux de base et augmentent les besoins humanitaires des populations affectées. L'État déploie certes des efforts relativement considérables pour faire face aux multiples défis sécuritaires mais le maillage territorial des forces de défense et de sécurité ainsi que leur capacité de projection stratégique et tactique sont limités et insuffisants pour faire face à la menace et aux actions criminelles et terroristes. Par ailleurs, le Niger est fortement exposé aux risques climatiques (sécheresse, inondations et hausse des températures). Les tendances montrent que les pluies vont augmenter avec une augmentation du risque d'inondation. Le risque de sécheresse reste également important. La nécessité d'adaptation au changement climatique devient de plus en plus cruciale pour plusieurs pans de l'économie du Niger. Ainsi, l'intégration des techniques résilientes aux changements climatiques s'avère impourante pour soutenir les secteurs vitaux du pays et notamment dans la réalisation des projets d'infrastructures. Malgré ces défis sécuritaires et autres chocs exogènes récurrents, les principaux fondamentaux macroéconomiques et budgétaires demeurent sous contrôle.

Les tentatives pour impulser une dynamique favorable restent confrontées à un contrat social « citoyen-Etat » fragilisé par i) un recul de l'Etat dans les zones impactées par l'insécurité, ii) une déficience des moyens financiers face à une croissance démographique importante, iii) une capacité limitée d'anticipation et de gestion de crises notamment alimentaire et humanitaire et, iv) un piètre bilan en matière de gouvernance et lutte contre la corruption.

Pour s'adapter à cette situation, une double approche - nationale (appui aux réformes) et territoriale (réalisations concrètes intégrées et ciblées) – a été adoptée pour permettre de toucher significativement les besoins immédiats de stabilisation et d'appuyer au mieux le rétablissement des principaux piliers de développement du pays, garant d'une stabilité à moyen terme. En effet, l'UE et ses Etats membres inscrivent leurs interventions au sein des TEI « Gouvernance Paix Droits » et « Niger Générations Futures » sur la base d'une approche sectorielle intégrée et géographiquement ciblée pour permettre une démarche plus transformatrice en permettant l'émergence des pôles de stabilisation et de développement générateurs d'espoirs pour les populations. Les 3 domaines prioritaires du MIP contribuent activement à cette dynamique et cela en s'alignant avec les priorités du nouveau plan de développement économique et social (PDES) 2022-2026 qui vient d'être adopté par le Gouvernement et dont les 3 axes stratégiques sont : (i) développement du capital humain, inclusion et solidarité ; (ii) consolidation de la gouvernance, de la paix et de la solidarité ; (iii) transformation structurelle de l'économie. Les liens avec le MIP sont donc bien clairs et la dynamique touche bien les questions de stabilisation, le développement de compétences et les opportunités pour les jeunes, la lutte contre le changement climatique, les infrastructures socio-économiques (énergie, eau/assainissement, digitalisation) et des infrastructures supports des zones d'activités économiques en lien avec le Global Gateway. Au-delà des actions inscrites dans le MIP national, notre approche prend aussi en compte le bénéfice tiré des actions régionales, notamment du corridor stratégique Cotonou – Niamey (flagship du Global Gateway, budget initial de 100 MEUR, réparti entre le Bénin et le Niger).

L'accès à l'eau potable pour tous fait d'abord partie des objectifs du Niger à l'Horizon 2035 exprimés dans la Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive (SCDDI). Il constitue une des priorités d'investissement dans le développement du capital humain et sera assuré particulièrement au niveau des pôles de croissance économique. Pour répondre efficacement à ce défi, le PDES 2022-2026 a prévu de poursuivre la mise en œuvre du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA) adopté le 09 mai 2017 en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. Il constitue l'instrument pour l'atteinte des ODD relatifs à l'eau potable et à l'assainissement. L'un des deux objectifs généraux de ce programme est d'assurer à l'horizon 2030 la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.

C'est depuis 2001 que le Niger s'est engagé dans une réforme institutionnelle du sous-secteur de l'hydraulique urbaine avec pour objectif de bâtir un sous-secteur autonome capable de s'autofinancer et d'assurer à moindre coût l'alimentation en eau potable des centres urbains en favorisant l'accès à l'eau potable des populations les plus défavorisées. C'est dans le cadre de cette réforme qu'ont été créées la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) et la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) constituant avec l'Etat et l'Autorité de régulation les quatre acteurs qui se répartissent les activités du sous-secteur de l'hydraulique urbaine. La mise en œuvre de cette réforme cadre parfaitement avec les préoccupations actuelles au Niger. En effet, compte tenu du contexte politique régional caractérisé par une situation d'insécurité croissante et la multiplication de foyers de fragilité sur le territoire, l'affirmation de la présence de l'Etat passe également par la fourniture des services sociaux de base et notamment l'accès à l'eau potable aux populations surtout dans les zones fragiles.

Sur la période du PDES 2022-2026, le financement dans le domaine de l'hydraulique (rurale et urbaine) est prévu d'être porté de 3% en 2020 à 7% du budget national. L'objectif poursuivi en matière d'hydraulique urbaine sur la période de 2022 à 2026 est d'atteindre un taux de desserte en eau potable de 100% dans les 55 centres concédés à la SPEN, à travers (i) la réalisation de 460 000 branchements particuliers et 10 000 bornes fontaines ; (ii) l'optimisation des centres concédés avec un accent sur la sécurité hydrique de la ville de Niamey et les capitales régionales et (iii) l'intégration des nouveaux centres dans le périmètre concédé à la SPEN. Le Projet multi-centres d'alimentation en eau potable de la ville de Téra à partir de Gothèye est l'un des projets qui contribue fortement à l'atteinte de ces objectifs.

Sur un autre plan, il s'inscrit dans une cohérence globale des actions passées ou en cours de l'UE et de ses Etat membres dans le secteur de l'eau potable et l'assainissement au Niger comme les Projets PMAPES, Goudel IV et la 3<sup>ème</sup> Usine de Niamey. Il s'aligne à la Stratégie intégrée de l'UE au Sahel en contribuant à délivrer un service social de base dans les zones difficiles/fragiles, soutenant ainsi l'approche territoriale intégrée en lien avec le domaine prioritaire 3 « Croissance et économie verte » du MIP Niger. Ce programme contribuera à améliorer l'accès plus rapide et permanent à l'eau potable et permettra de toucher significativement les besoins immédiats de ces populations, y compris de populations déplacées, tout en limitant leur exposition à des sources d'eau contaminée. La zone ciblée de ce programme bénéficie aussi des actions humanitaires financé par la DG ECHO, et donne la possibilité de créer des opportunités de coordination et synergie entre l'action humanitaire et du développement. Il s'inscrit enfin dans le cadre du Consensus européen pour le Développement.

## 2.2 Analyse des problèmes

### **Brève analyse des problèmes :**

Le Niger est un pays à faible revenu dont les chiffres relatifs à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement restent en dessous de la moyenne de l'Afrique Sub-saharienne. L'insuffisance en infrastructure est une cause récurrente de pénuries d'eau qui non seulement entrave le développement socio-économique du pays mais est également une cause de propagations des maladies pandémiques selon l'OMS.

Une part importante de la région de Tillabéri fait partie des zones où le problème d'approvisionnement en eau potable se pose avec acuité malgré que cette région regorge d'importants plans d'eau dont : le fleuve Niger et 7 de ses affluents, des mares, le Dallol Bosso, 21 retenues artificielles. Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat de l'Institut National de la Statistique dans la région de Tillabéri, en milieu rural, l'approvisionnement en eau des menages se fait à 35,3%, aux puits cimentés, 21,2% au forages, 17% aux puits traditionnels, 12,7% en eau de surface, 5,3% aux bornes fontaines et seulement 3,1% au robinet. En milieu urbain, plus de 40% des ménages s'approvisionnent en eau issue des robinets et près de 25% au niveau des bornes fontaines publiques.

La capacité des eaux souterraines de la région de Tillabéri est estimée à plusieurs dizaines de milliards de mètres cubes. Cependant, la zone de Téra est quant à elle moins bien lotie en ressources en eau de proximité. L'approvisionnement en eau de la population se fait principalement à partir de l'eau brute du Dargol qui est collectée et traitée dans une station de potabilisation et de forages à faible débit disséminés sur la zone. La ville de Téra même est alimentée à partir de 9 forages qui produisent au total 395 m<sup>3</sup>/jour pour des besoins estimés à environ 1000 m<sup>3</sup>/jour. Malgré de nombreux essais de réalisation de forages et d'études géophysiques, le contexte géologique caractérisé par le socle cristalin limite fortement la probabilité de trouver de l'eau dans la zone et n'offre pas de garantie quant au débit afférent. Avec un débit moyen probable d'environ 5 m<sup>3</sup>/h, que l'on obtient difficilement et cela après plusieurs essais de forages négatifs, des grosses difficultés existent pour faire face à la demande en eau même en prenant en charge des coûts importants.

L'approvisionnement en eau potable des populations de cette zone n'a pu être amélioré comme il le faut alors que les effets conjugués de l'accroissement de la population et de la situation de fragilité accentuée par la menace sécuritaire rendent la situation davantage complexe. La zone est dans une situation de pénurie chronique, surtout pendant la saison sèche et chaude. Cette pénurie a de forts impacts négatifs sur la vie des femmes chargées quotidiennement de la corvée d'eau pour subvenir à leurs besoins et aux besoins de leurs ménages.

L'Action se propose de résoudre de façon durable, le problème d'approvisionnement en eau potable des populations pour la ville de Téra et environ 33 localités autour de l'axe Gothèye-Téra totalisant une population

bénéficiaire d'environ 206 000 habitants vivant dans la zone fragile des 3 frontières. Avec le nouvel axe Gothèye-Boukagou envisagé, c'est 17 localités additionnelles totalisant environ 50 000 habitants qui sont également ciblées. Conformément à la gestion intégrée des ressources en eau (et en accord avec le plan d'aménagement du bassin du fleuve Niger), il sera fait recours à l'eau de surface. Il s'agit de construire sur le fleuve Niger à Gothèye, un ouvrage de prise, une station de pompage et une usine de traitement d'eau, puis une conduite d'adduction d'environ 100 km pour amener l'eau potable jusqu'à la ville de Téra pour distribution. Cette conduite permettra également de raccorder, via des conduites secondaires de ramification, d'autres localités rurales situées sur le trajet entre Gothèye et Téra. Un second axe est également envisagé pour amener de l'eau potable provenant de l'usine de Gothèye jusqu'au village de Boukagou, raccordant plusieurs autres localités, le long de cet axe d'environ 50 km.

Cette intervention renforcera la résilience des populations face aux incertitudes liées au changement climatique, en créant des conditions meilleures pour le développement de leurs principales activités économiques que sont l'agriculture et l'élevage et en améliorant la qualité des services sociaux marchands et non marchands. Elle renforcera en particulier la résilience des enfants et des femmes qui pourront consacrer plus de temps à l'école et aux autres activités économiques.

**Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :**

La loi n°2000-12 de l'année 2000 a réorganisé le secteur de distribution d'eau potable en milieu urbain et semi-urbain au Niger et définit les rôles des quatre acteurs du sous-secteur de l'hydraulique urbaine à savoir l'Etat, l'ARSEAU, la SPEN et la SEEN.

1. L'Etat est responsable de la politique sectorielle de l'hydraulique, de la gestion des ressources en eau, de la définition du cadre juridique ainsi que de la politique tarifaire. La régulation du secteur est confiée au ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) au Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine ;
2. L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau (ARSEAU) veille à l'application des textes législatifs et réglementaires, protège les intérêts des utilisateurs et des opérateurs et veille à l'équilibre économique et financier du sous-secteur ;
3. La Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) a en charge la gestion du patrimoine et sa mise en valeur, l'élaboration et le suivi du programme d'investissement, des travaux de réhabilitation, de renouvellement et de l'extension de l'infrastructure ;
4. La Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) a pour mission l'exploitation du service public de production, du transport et de distribution d'eau potable.

Au Niger, l'hydraulique rurale est largement financé par de nombreux PTFs et ONGs mais le nombre de PTF qui appuie l'hydraulique urbaine se concentre sur les bailleurs suivants : la BM, l'AFD, la BEI, l'UE, la Coopération néerlandaise, la Coopération belge et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD).

La production et la distribution d'eau en milieu urbain et semi-urbain est gérée par une société privée dans le cadre d'un contrat d'affermage. Toutes les parties concernées du secteur (y compris les communes et l'opérateur privé) ont été consultées lors des études de faisabilité.

Les principales parties prenantes du projet sont : le MHA, la (SPEN) qui en est le promoteur, la BEI, l'UE, l'AFD, la BM, le secteur privé (entreprises et cabinets d'ingénieurs conseils), les communes dont les populations constituent les bénéficiaires finaux. Chacune d'elles doit jouer son rôle dans le cadre du projet :

L'Etat à travers le MHA assure son rôle régalien défini ci-haut. L'Autorité de régulation en assure son rôle de veille en amont conformément à ses missions.

La SPEN, concessionnaire du sous-secteur, responsable entre autres de la gestion des immobilisations et de la mise en œuvre du programme d'investissement, est le promoteur qui sera chargée de la réalisation du projet. Malgré l'expérience acquise au cours des dernières années, la capacité du promoteur pour gérer un projet aussi complexe reste encore limitée. Il sera donc accompagné par une assistance à la maîtrise d'ouvrage internationale. La société est liée à l'Etat par un contrat de concession et un contrat plan, a en charge la gestion du patrimoine et sa mise en valeur, l'élaboration et le suivi du programme d'investissement, des travaux de réhabilitation, de renouvellement et d'extension des infrastructures. Elle exerce également pour le compte de l'Etat, le contrôle des activités de la société fermière qu'est la SEEN. Le périmètre concédé à la SPEN puis affermé à la SEEN est aujourd'hui composé

de 54 centres répartis sur l'ensemble du territoire. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA), adopté le 9 mai 2017 par le Gouvernement, il est envisagé d'intégrer 75 nouveaux centres au périmètre de la Concession de la SPEN à l'horizon 2030, faisant passer ainsi le nombre de centres d'exploitation de 54 centres à 129. Le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) a d'ailleurs déjà saisi la SPEN pour un premier transfert de 19 centres semi-urbains dans le périmètre concédé. La SPEN est un promoteur bien connu et familiarisé avec les procédures de la BEI qui portera la subvention de l'UE. Bien que ses capacités doivent encore être renforcées, l'expérience de la BEI est positive en termes de rapports de suivi et de respect de ses obligations contractuelles. En fait, ce promoteur a déjà bénéficié de renforcement de capacité pendant les années dans les cadres des projets précédents (Goudel, 3ème usine de Niamey, Karey Gourou).

Les partenaires financiers assurent le budget du projet sous forme de financement parallèle selon la répartition suivante :

- la BEI prendra en charge le financement de la réalisation de tous les ouvrages de production (comprenant une prise d'eau dans le fleuve Niger au niveau de la ville de Gothèye et une usine de traitement des eaux brutes prélevées, y compris la station de pompage) ; une partie des canalisations d'adduction et les ouvrages principaux de transfert (réservoirs sur tour, réservoirs au sol et stations de pompage intermédiaires) sur l'axe Gothèye -Téra et une partie de l'alimentation solaire des équipements électromécaniques et une partie de la composante de distribution ;
- la BM financera la réalisation de l'autre partie des canalisations d'adduction et les ouvrages principaux de transfert (réservoirs sur tour, réservoirs au sol et stations de pompage intermédiaires) sur l'axe Gothèye – Téra ;
- l'AFD sera en charge de financer tous les investissements sur l'axe Gotheye – Boulkagou ;
- l'UE délèguera à la BEI les fonds nécessaires à la réalisation des 21 réservoirs des localités et les canalisations pour la distribution dans les localités à raccorder sur l'axe Gothèye –Téra, ainsi que le renforcement de la distribution dans la ville de Téra et une partie de l'alimentation solaire des équipements électromécaniques. D'autre part, le prêt souverain de la BEI au Niger sera couvert par une garantie EFSD+ fournie par l'UE.

Le financement du volet sécurité sera réparti entre la BEI et la BM. Il a été considéré que chaque bailleur prendra en charge la maîtrise d'oeuvre pour les travaux qu'il financera. Une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour accompagner la SPEN tout au long du cycle du projet, avec des actions importantes concernant le renforcement de la capacité de la SPEN. Du fait de l'intervention d'entreprises de travaux au sein même des localités, il est proposé la mise en place d'un marché IEC (Information – Education – Communication), chargé de la sensibilisation des populations ainsi que de l'appui aux règlements des litiges pouvant intervenir en phase Travaux.

La SEEN, liée à l'Etat et à la SPEN par un contrat d'affermage et un contrat de performances, ont pour mission l'exploitation du service public de production, du transport et de distribution d'eau potable. Le périmètre affermé par la SPEN à la SEEN est composé de 55 centres. Le ministère des Finances est l'entité représentant la République du Niger et représente le Gouvernement du Niger en tant qu'emprunteur du prêt de la BEI. Le Niger se situe actuellement au 62e rang (de 198 pays) au niveau de l'endettement (le 1er étant le moins endetté) avec le ratio de « dette/PIB » de 45%. Le FMI estime que le Niger dispose d'une capacité en dette externe de 402 milliards CFA (624 millions d'euros) en juin 2022, sa capacité d'endettement est donc suffisante pour absorber ce projet structurant.

Concernant le secteur privé, des consultants internationaux superviseront les travaux, pour assurer une bonne exécution. Il y aura plusieurs contrats en fonction de la source des financements et du calendrier des travaux. En vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet, il est envisagé qu'une Unité de Gestion de Projet (UGP) soit mise en place de façon à assurer une complète disponibilité de ses membres et une chaîne de décision la plus efficace possible. Cette UGP, composée de salariés de la SPEN, rendra compte directement à la Direction Générale.

Les communes et les populations de la zone constituant les bénéficiaires finaux du projet seront impliquées lors des préparatifs et de l'exécution des travaux sur certains détails locaux et bénéficieront des emplois locaux requis par le projet, notamment les jeunes, les filles et les femmes. L'action ciblant une zone affectée par le conflit avec une présence de populations réfugiées et déplacées, elles bénéficieront également de l'Action.

### 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population du Niger et à l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD).

Les objectifs spécifiques (effets attendus) de cette action sont :

1. **OS1** : l'accès équitable et durable des populations aux services d'approvisionnement en eau potable est renforcé dans la zone de Téra y compris au profit des femmes et des jeunes.
2. **OS2** : la résilience de la population face aux incertitudes liées à la crise sécuritaire et au changement climatique est améliorée.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

##### 1.1 **Produits 1.1** contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) :

- 1.1.1 la production d'eau potable pour alimenter la ville de Téra et les localités raccordées est renforcée ;
- 1.1.2 le transfert de l'eau potable pour satisfaire la demande en eau à l'horizon 2040 de la ville de Téra et des localités raccordées est assuré de façon durable ;
- 1.1.3 la desserte en eau potable des localités raccordées au système est assurée de façon pérenne au profit des populations y compris les femmes et les jeunes.

##### 2.1 **Produits 2.1** contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2) :

- 2.1.1 La disponibilité du service public d'approvisionnement en eau potable de proximité, durable et inclusif pour les ménages et les activités économiques est améliorée notamment au profit des jeunes et des femmes de la zone de Téra.

#### 3.2 Activités indicatives

##### **Activités liées au produit 1. 1**

- **Pour le produit 1.1.1** : il s'agit de réaliser une unité de traitement d'eau brute à Gothèye pour répondre aux besoins en eau potable à l'horizon 2040. Il sera construit à ce titre les ouvrages suivants :
  - une prise d'eau dans le fleuve Niger au niveau de la ville de Gothèye ;
  - une usine de traitement des eaux brutes prélevées ;
  - une station de pompage.

Ce dispositif de production d'eau potable à partir d'eau brute du fleuve devra permettre d'assurer les différentes étapes de traitement : (i) prédécantation pour abaisser les fortes turbidités, (ii) passage sur un lit au charbon actif en poudre pour éliminer les résidus de pesticides, coagulation pour éliminer les matières en suspension et réduire la turbidité, (iii) désinfection, (iv) remise à l'équilibre avec de la chaux.

Pour la chloration, elle doit se faire nécessairement sur la ligne de transfert Gothèye-Téra car les temps de séjour sont longs (plus de 72 heures). Deux postes de rechloration sont préconisés.

- **Pour le produit 1.1.2** : les activités à réaliser sont les suivantes :
  - Mise en place de l'adduction principale entre l'usine de traitement et la ville de Téra par la réalisation d'une canalisation de 96,6 km de long ;
  - Réalisation de 3 stations de pompage intermédiaires en plus de la station de pompage située au niveau de l'usine de traitement à Gothèye ;
  - Construction de 3 réservoirs sur tour et 3 réservoirs au sol intermédiaires implantés régulièrement le long de l'axe Gothèye – Téra : les réservoirs sur tour ont été positionnés suite à l'étude du profil

en long du tracé et à la position des localités identifiées comme étant à raccorder. Les réservoirs au sol ont également la fonction de bache de reprise pour les stations de pompage intermédiaires ;

- Réalisation des canalisations de transfert entre l'adduction principale et les localités à raccorder sur l'axe Gothèye-Téra ainsi que la construction des stations de pompage pour alimenter certaines des localités à raccorder.

- **Pour le produit 1.1.3** : les activités à réaliser sont les suivantes :

- Construction d'un nouveau réservoir pour la ville de Téra et de 21 réservoirs pour les autres localités à raccorder.
- Réalisation du réseau de distribution dans les localités à raccorder.

### **Activités liées au produit 2.1:**

- **Pour le produit 2.1.1** : les activités à mettre en œuvre sont relatives à la réalisation des points de desserte au profit des populations de la zone dont les femmes et les jeunes. Le projet permet l'installation de plusieurs branchements particuliers pour les ménages et les commerces ou autres activités économiques notamment des femmes et des jeunes, plusieurs bornes fontaines pour les groupes sociaux défavorisés, des branchements collectifs pour les écoles, les centres de santé et autres centres publics ou recevant du public.

Ces points de desserte garantissent une fourniture inclusive et équitable de l'eau potable aux populations renforçant ainsi leur résilience et leur capacité d'adaptation face aux incertitudes liées au changement climatique et la crise sécuritaire qui prévaut dans la zone. En effet :

- Face à la réduction des débits d'eau de surface (fréquence accrue des épisodes de sécheresse), l'assèchement des cours d'eau de la zone, les inondations (fréquence accrue des épisodes de fortes précipitations) et les problèmes d'accessibilité (glissements de terrain, inondation, insécurité), pour leur besoin en eau, les populations n'ont actuellement le choix que d'utiliser des forages équipés de PMH ou dans des situations extrêmes, une eau non protégée collectée au niveau de marigot, ou encore de l'eau de pluie captée et stockée dans des citernes ;
- Pour les besoins pastoraux, ce sont les mares, la retenue de Téra, la mare d'Ossolo et de rivières qui permettent au bétail de s'abreuver ;
- Pour les cultures irriguées c'est également les mares, la retenue de Téra et de rivières qui sont utilisées pour l'irrigation ;

Les nouvelles possibilités de desserte inclusive et équitable qu'offre la réalisation du projet, font bouger significativement les limites des possibilités d'approvisionnement en eau des populations en termes de quantité, de qualité, de pérennité, de sécurité et de coût.

### **3.3 Intégration des questions transversales**

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

L'évaluation d'impact environnemental et social préliminaire a identifié quatre enjeux majeurs sur la base des catégories d'activités à réaliser à savoir : l'installation de stations de pompage et de traitement à Gothèye, la réalisation des canalisations pour assurer le stockage et la desserte de Téra et des localités traversées.

Ces enjeux sont économiques, fonciers, écologiques, sanitaires et sécuritaires pour l'essentiel avec des impacts positifs et négatifs. Les impacts positifs sont la création de l'emploi priorisant les activités économiques basées sur les principes de l'économie circulaire, l'amélioration de la desserte en eau, de la santé des populations qui seront desservies. Les impacts négatifs attendus sont les risques de la perturbation de l'écologie du fleuve Niger, la pollution, les risques de pertes de terres et /ou de perturbations d'activités économiques le long du parcours des canalisations ou des réservoirs à installer, les risques sécuritaires sur les travailleurs et les populations riveraines notamment du fait du terrorisme voisin à la zone des trois frontières.

Pour les prendre en charge, des mesures techniques et réglementaires sont proposées comme orientations en vue de réaliser le projet dans le respect des dispositions en vigueur.

Les mesures réglementaires portent sur la réalisation de l'évaluation environnementale et sociale appropriée pour le financement après réalisation d'un screening environnemental et social dont la première étape aboutira à la détermination de la catégorie de l'Action (A, B ou C).

Le projet ne prévoit pas d'activités spécifiques pour surveiller et détecter les conditions météorologiques et impacts hydrologiques. En revanche la dimension d'adaptation au changement climatique est prise en compte dans certains choix techniques dans la conception des ouvrages : site d'implantation des certains ouvrages clefs comme la prise d'eau et l'usine de traitement, l'alimentation électrique des installations (station de traitement et station de pompage) en énergie solaire en complément du réseau électrique. Ceci devrait permettre d'une part, aux infrastructures d'être plus résilientes aux changement climatique et d'autre part de contribuer à la minimalisation des émissions de CO2 et ainsi qu'à donner plus d'autonomie énergétique aux installations. Les mesures techniques portent sur les dispositions à insérer comme clauses dans les marchés de prestations des services avant et pendant les travaux.

Les effets du changement climatique, en particulier les inondations et la sécheresse, peuvent exacerber les effets d'une eau insalubre sur la santé et l'environnement. Lors des inondations, les sources d'eau sont facilement contaminées. En cas de sécheresse, les personnes sont exposées à des sources d'eau contaminées dans les zones où la défécation à l'air libre est couramment pratiquée. De plus, l'absence de gestion des ressources en eau tend à diminuer les possibilités de captage. Les infrastructures seront donc conçues en fonction des effets du changement climatique prévus et des risques de catastrophes naturelles. Cette action contribuera donc à améliorer de façon durable l'accès à l'eau potable en toutes saisons, contribuant ainsi à la résilience climatique et indirectement à la lutte contre la désertification, et à la réduction de la pollution et de la pression sur l'environnement au niveau des eaux souterraines.

Le changement climatique en Afrique et au Niger ne devrait pas être la principale cause d'un manque d'eau au 21<sup>ème</sup> siècle en comparaison avec l'augmentation de la population, de l'agriculture, de l'urbanisation. La disponibilité de l'eau par habitant baissera d'ici à 2080, principalement en raison de la croissance démographique. Les projections des modèles indiquent que les mesures permettant d'économiser l'eau devraient devenir plus importantes dans tout le Niger.

Afin d'éviter un stress hydrique important, il sera nécessaire d'optimiser au mieux les zones de stockage. La construction du barrage de Kandadji en amont de la prise d'eau brute de Gothèye permettra de réguler le débit du fleuve Niger et ainsi de garantir une ressource en eau suffisante pour répondre à la demande de la zone du projet. L'utilisation de l'énergie solaire est aussi un facteur prépondérant pour pérenniser l'approvisionnement et s'affranchir d'une énergie électrique dont le réseau de distribution ou le site de production pourraient être perturbés par des éléments climatiques extrêmes (glissement de terrain, arrachement de ligne de transport, turbine endommagée, etc.).

---

### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que l'action contribue à la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles. En effet, l'approvisionnement en eau de consommation en milieu rural et sémi-urbain est une des tâches les plus lourdes et consommatrices du temps exclusivement réservées aux femmes et aux filles. La disponibilité de l'eau potable dans ces milieux entraîne des avantages directs et indirects en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, de santé, d'éducation, de l'environnement et du changement climatique.

L'action contribuera à l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes en fournissant un accès à l'eau potable au niveau du ménage. Cela aura un impact direct sur leur santé et facilitera l'accès des filles à l'éducation et la participation des femmes au marché du travail ou aux activités économiques/domestiques individuelles. De plus, en évitant la consommation d'eau polluée, les personnes sont moins exposées à un grand nombre de maladies (choléra, etc.). De même, ceci favorise le développement des habitudes d'hygiène adéquates, telles que le lavage des mains, la gestion de l'hygiène menstruelle et le traitement des aliments qui atténuent considérablement l'exposition aux maladies gastro-intestinales, particulièrement pour la population infantile. En plus, l'action pourra contribuer à briser les tabous autour des menstruations, par des séances de sensibilisation, plus particulièrement dans les écoles.

D'autre part, il est envisagé d'accompagner le projet d'approvisionnement en eau par un renforcement des ouvrages d'assainissement disponibles au niveau des écoles, des infrastructures de santé et des marchés. Il s'agira de construire des blocs latrines fille et garçon dimensionnés en fonction du nombre d'élèves ou de lits pour les écoles et centres de santé. Concernant les marchés 2 blocs de latrines de 2 portes dont un bloc pour les hommes et un bloc pour les femmes seront construites. Le choix du lieu d'implantation de ces ouvrages d'assainissement sera fait par des groupes de concertation constitués en tenant compte de l'inclusion paritaire des femmes. De même, les Entreprises partenaires à la réalisation de tous les ouvrages seront incitées à recruter les femmes pour assurer des tâches ou fonctions qualifiées ou non qualifiées selon la disponibilité de la main-d'oeuvre féminine.

---

### **Droits de l'homme**

L'Action veillera au respect des droits humains lors de la mise en œuvre des activités. Le projet est également conçu de manière à s'assurer que les détenteurs du droit à l'eau pourront jouir de leur droit, et que les porteurs d'obligation (Etat) seront en mesure de délivrer le service à la population et de respecter, protéger et réaliser les droits liés à l'accès à l'eau. Les textes nationaux, notamment en matière de code civil ou la loi portant Code du travail et le décret portant application de la partie règlementaire favorisent le respect des droits humains pour l'homme, la femme et les enfants à travers plusieurs dispositions et l'exposition aux sanctions. En outre, la veille sur le respect de la norme environnementale et sociale n°7 de la BEI permettra d'éviter ou minimiser, voire atténuer ou corriger, les effets potentiellement préjudiciables des opérations de la BEI sur les individus et groupes vulnérables tout en faisant en sorte que ces populations bénéficient dûment des opérations en question.

De manière générale, l'action portera une attention particulière aux principes opérationnels de l'approche fondée sur les droits humains : appliquer tous les droits humains, pour toutes et tous; participation significative et inclusive, et accès au processus décisionnel; non-discrimination et égalité; obligation de redevabilité et état de droit pour toutes et tous; transparence et accès à des informations étayées par des données ventilées.

---

### **Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que l'action portera attention à l'inclusion des personnes handicapées tant dans la mise en œuvre des activités prévues que dans le bénéfice de l'approvisionnement en eau potable. En particulier, pour l'aménagement des points de desserte d'eau potable collectif et pour les latrines publiques et scolaires, des astuces et des petits aménagements connexes (par exemples rampes pour accès à l'enceinte de la latrine et au trou de défécation) seront réalisées pour permettre aux usagers handicapés de bénéficier aisément du service.

---

### **Démocratie**

La disponibilisation d'un service public durable d'alimentation en eau potable au profit de cette population dont les besoins en la matière étaient significativement déficitaires sera un acte de redevabilité des autorités nationales et locales ainsi que des élus nationaux et locaux vis-à-vis de la population qui les a choisis sur la base d'un système démocratique. Ceci pourra ainsi renforcer indirectement la confiance en la démocratie des populations pour avoir été concrètement servie.

---

### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

En améliorant l'accès à l'eau potable d'une manière générale, l'action contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations. Il est également envisagé la participation des entreprises locales pour les travaux (réseau de distribution et les branchements). Ceci favorisera la génération d'emplois directs et indirects, ainsi qu'une certaine croissance économique des zones concernées. C'est ainsi que s'établissent les conditions d'une meilleure cohésion sociale, la paix et à la stabilité de la zone.

De ce fait, la mise en place d'une maîtrise d'oeuvre sociale chargée des activités de sensibilisation IEC (Information – Education – Communication) à l'endroit des populations et de l'appui aux règlements des litiges pouvant intervenir en phase Travaux.

L'action contribuera aussi à réduire les conflits permanents entre agriculteurs et éleveurs qui sont dus entre autres aux fortes pressions exercées auparavant sur les mares tout le long de l'année.

D'une manière générale, dans les zones de conflit une approche « ne pas nuire » sera adoptée pour la mise en œuvre de toutes les activités, leurs conséquences potentiellement néfastes seront anticipées et mitigées.

### Réduction des risques de catastrophes

L'utilisation de l'énergie solaire pour l'alimentation en énergie de l'usine de traitement contribuera à réduire les risques associés à la déforestation et aux émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un facteur prépondérant pour pérenniser l'approvisionnement et s'affranchir d'une énergie électrique dont le réseau de distribution ou le site de production pourraient être perturbés par des éléments climatiques extrêmes en cas de catastrophes comme les inondations ou les sécheresses (glissement de terrain, arrachement de ligne de transport, turbine endommagée, etc.). Le projet pourrait contribuer à réduire les déplacements liés à des catastrophes ou contribuer à un accès plus rapide à l'eau et à l'assainissement après une catastrophe.

### 3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
1	Risque d'instabilité politique	Faible	Faible	Existence d'un suivi régulier de la situation politique (par la DUE notamment à travers le dialogue politique).
2	Risques liés au terrorisme relatif à l'activisme des GANE, sur la bande frontalière avec le Mali et le Burkina Faso	Moyen	Moyen/ Elevé	Des mesures particulières de sécurité (dispositif spécial) sont envisagées durant l'exécution du projet. Un Plan de gestion de la sécurité devra être élaboré pour décrire des procédures claires, les acteurs et les ressources requises sur le plan sécuritaire (y compris l'activisme des GANes) pour assurer les activités du Projet. Ces mesures et procédures doivent être régulièrement adaptées pour répondre à l'évolution du contexte sécuritaire. Ainsi, un dispositif de sécurité doit être prévu lors de l'exploitation des infrastructures en continue.
3	Crise sécuritaire pouvant entraîner un risque de: <ul style="list-style-type: none"> <li>• diminution de l'attrait aux appels d'offres travaux fournitures et services ;</li> <li>• augmentation du coût du projet et des délais d'exécution.</li> </ul>	Moyen	Moyen	Elargir l'éligibilité aux appels d'offres aux entreprises locales et régionales qui travaillent dans la région en dépit de l'insécurité.  Pour certains équipements séparer la fourniture de la pose afin que les entreprises locales puissent postuler pour les lots de pose.  Prévoir des imprévus au-delà de ce qui est pratiqué sur le marché dans le budget afin de pallier aux éventuels surcoûts.

4	Faible exécution/qualité de travaux/services	Moyen	Moyen	Mise en place de procédures de contractualisation de personnel et passation de marchés avec des contrôles ex-ante et ex-post. Mise en place d'un comité de pilotage, élaboration d'un calendrier de missions de suivi et de monitoring régulières ainsi que des audits techniques.
5	Faible gestion lors de l'exploitation des ouvrages	Moyen	Moyen	Assurer la formulation et la budgétisation d'un plan de gestion (exploitation et maintenance) avec l'engagement du gouvernement du Niger (SPEN)
6	Impacts sur l'environnement	<b>Faible/Moyen</b>	<b>Faible</b>	Une étude d'impact socio-environnementale ainsi qu'un plan de gestion environnemental seront élaborés et mis en œuvre.
7	Impacts de l'environnement sur les infrastructures (ex. inondations)	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	Le design des infrastructures se réalisera en prenant en compte les scénarios climatiques (y compris un scénario de pénurie de l'eau brute atténué par le barrage de régulation de Kandadji en construction)
8	Résistances et pesanteurs socio-culturelles pour travailler en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>	Séances de sensibilisation et politique explicite de l'action en matière de zéro tolérance par rapport à la discrimination et harcèlement sexuel.

#### **Enseignements tirés :**

Dans le cas des projets d'approvisionnement en eau à grande échelle dans les zones urbaines et semi-urbaines des régions fragiles, l'on se rend compte de plus en plus qu'il est nécessaire de concevoir des interventions qui tiennent compte de trois aspects principaux: i) les taux de croissance de la population et d'urbanisation, l'importance du phénomène des déplacés internes et des prévisions réalistes de demande/offre en eau tout en assurant un service continu et mettant l'accent sur la réutilisation de l'eau, ii) les changements climatiques, notamment les sécheresses graves et aussi les inondations, et iii) un plan et un budget d'opération et de maintenance des ouvrages.

D'autre part, les enseignements tirés au fil des ans ont montré que si les investissements sont exclusivement consacrés aux infrastructures, un impact de longue durée n'est pas forcément garanti. L'un des principaux obstacles à la durabilité du secteur dans le pays est la contrainte politique restreignant la volonté du gouvernement à établir une politique tarifaire efficace pouvant rendre le secteur plus stable et durable. De plus, les projets d'approvisionnement en eau ne sont souvent pas formulés et budgétisés avec un plan de fonctionnement et maintenance.

Ainsi, les actions précédentes montrent qu'il est nécessaire de prendre en compte non seulement les infrastructures mais également les activités «soft» liées à l'offre et la demande, le renforcement des institutions et la conception des projets, afin de garantir leur impact et leur durabilité.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est que, si une production d'eau potable suffisante, son stockage et sa distribution sont assurés pour la ville de Téra et les autres localités environnantes, vu que les capacités des acteurs pour la durabilité du secteur ont déjà été renforcées à travers les interventions antérieures notamment de la BEI et de l'AFD et que tout ceci continue à se passer dans un contexte socio-économique, politique et institutionnel stable, alors la couverture d'accès à l'eau potable de la zone de Téra et de la région de Tillabéri est améliorée.

L'objectif général du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population du Niger et à l'atteinte des ODD. Les objectifs spécifiques que vise cette action sont les suivants : OS1 : l'accès équitable et durable des populations aux services d'approvisionnement en eau potable est renforcé dans la zone de Téra y compris au profit des femmes et des jeunes ; OS2 : la résilience de la population face aux incertitudes liées à la crise sécuritaire et au changement climatique est améliorée.

En effet, en mettant en place une unité de traitement en aval de laquelle sont installés des équipements de transfert et de stockage adéquats, suivi par un dispositif de distribution alimentant des branchements individuels ainsi que des bornes fontaines dans les localités tout au long de l'axe, les besoins en eau potable des populations de la zone de Téra seront assurés. Ceci résout le problème d'accès pérenne et équitable à l'eau potable qui était une véritable problématique dans la zone, car limitant significativement les populations dans leur activités socioéconomiques en accentuant leur degré de vulnérabilité. Avec ce problème en moins une fois que le projet est réalisé, c'est la résilience des populations qui sera accrue face aux aléas climatiques et à la situation d'insécurité qui prévaut dans la zone. Ceci impactera le cadre de vies des dites populations, et particulièrement les femmes, qui se trouve être amélioré et contribuera ainsi à la marche vers l'atteinte des ODD dans la région de Tillabéri et au Niger en général.

La mise en œuvre se fera via la SPEN qui assurera la gestion et la coordination du projet. Le MHA en assumera le pilotage dans le rôle régalié de l'Etat du Niger. Le projet sera mis en œuvre en 3 étapes. La première étape prévoit une installation et mise en service en 2025 d'une unité de traitement d'eau brute à Gothèye, une canalisation de transfert entre Gothèye et Téra, les ouvrages de stockage et de pompage principaux (c'est-à-dire sur l'axe principale) et secondaires (pour les localités plus proches). Ensuite, à l'étape 2, il est prévu le raccordement des localités plus éloignées de l'axe principale entre 2025-2030. Enfin, il y a une étape 3 qui vise à renforcer les capacités de traitement, de pompage et de stockage afin de pouvoir satisfaire les besoins futurs (fin prévue en 2030). Parallèlement à ces 3 étapes, il est envisagé des investissements supplémentaires sur un nouvel axe entre les localités de Gothèye et de Boulkagou pour alimenter les localités tout le long de ce nouvel axe à partir de Gothèye.

Pour le financement de l'action, il est prévu une combinaison de blending et d'une garantie souveraine EFSD+ au profit de la BEI, qui cofinancera le projet pour un montant estimatif d'environ 78 MEUR par un prêt souverain à l'Etat du Niger. Deux autres partenaires participent au projet via un cofinancement parallèle. Il s'agit de la BM qui l'appuiera avec un montant estimatif d'environ 42 MEUR et éventuellement l'AFD pour une participation d'environ 40 MEUR orientés essentiellement sur le nouvel axe Gothèye-Boulkagou envisagé. La contribution de l'UE sous forme de subvention qui s'élève à 10,40 MEUR est apportée via le blending. La garantie souveraine qui couvrira le prêt de la BEI sera provisionnée à 9% (comme défini par l'EFSD+), représentant ainsi environ 7 MEUR.

### 3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Une étude est prévue dès le début du projet qui permettra de préciser la situation de référence, de compléter l'année de réalisation de certaines cibles, et de mieux détailler les hypothèses.

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
<b>Impact</b>	Contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population du Niger et à l'atteinte des ODD.	1. Proportion de la population de la zone d'intervention vivant en-dessous du seuil national de pauvreté	1. 2019	1. (année)	INS, Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)	<i>Non applicable</i>
<b>Effet direct 1</b>	1. L'accès équitable et durable des populations aux services d'approvisionnement en eau potable est renforcé dans la zone de Téra	1.1 Taux de couverture géographique d'approvisionnement en eau potable en milieu rural 1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain 1.3 Taux d'accès théorique à l'eau potable en milieu rural 1.4 Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau potable améliorée, ventilé par sexe et par âge, le cas échéant.	1.1 :73.88% (2020) 1.2 : 91.59% (2020) 1.3 : 51.28% (2020)	1.1 (année) 1.2 (année) 1.3 (année)	1.1 Rapport sur les indicateurs / MHA, 1.2 Rapport sur les indicateurs / MHA, 1.3 Rapport sur les indicateurs / MHA,	l'Etat du Niger reste résilient face aux menaces sécuritaires.
<b>Effet direct 2</b>	2. La résilience de la population face aux incertitudes liées à la crise sécuritaire et au changement climatique est améliorée.	2.1 Proportion des ménages disposant d'une capacité suffisante à faire face à une crise 2.2 Indice de « Resilience Scale for Adults » (RSA) 2.3 Nombre de cas de contamination des eaux de consommation suite à une inondation 2.4 Nombre d'emplois directs et indirects générés à travers la mise en œuvre des activités du projet	2.1 (année) 2.2 (année) 2.3(année) 2.4(année)	2.1 (année) 2.2 (année) 2.3 (année) 2.4 (année)	2.1 Rapport d'évaluation du projet ex-post 2.2 2.3 2.4 Rapport d'exécution final définitif	

<b>Produit 1 lié à l'effet direct 1</b>	<b>1.1</b> La production d'eau potable pour alimenter la ville de Téra et alentours est renforcée.	1.1.1 Capacité effective de traitement (volume d'eau traité par jour)	1.1.1 1.000 m3/j (2020)	1.1.1 (année)	1.1.1 Rapport de production de la SPEN	
<b>Produit 2 lié à l'effet direct 1</b>	<b>1.2</b> Le transfert de l'eau potable pour satisfaire la demande en eau à l'horizon 2040 de la ville de Téra et des localités avoisinantes est assuré de façon durable	1.2.1 Longueur des conduites d'eau neuves ou réhabilitées posées 1.2.2 Capacité de stockage disponible en m <sup>3</sup>	1.2.1 (année) 1.2.2 (année)	1.2.1 304 km (année) 1.2.2 17.600 m3 (année)	1.2.1 Rapport d'exécution final définitif 1.2.2	
<b>Produit 3 lié à l'effet direct 1</b>	<b>1.3</b> La desserte en eau potable de la ville de Téra et des 33 autres localités raccordées au système est assurée de façon perenne	1.3.1 Longueur totale de nouveaux tuyaux posés (réseaux de distribution) 1.3.2 Proportion de la population s'approvisionnant aux points d'eau classiques (puits cimentés, forages équipés de PMH, puits traditionnels, eau de surface) 1.3.3 Nouveaux raccords à réseau d'eau	1.3.1 (année) 1.3.2 86.4% (2020) 1.3.3 (année)	1.3.1 : 111 km (année) 1.3.2 0% (Valeurs ciblées: 85% par branchement particulier et 15% par borne fontaine. (année) 1.3.3 (année)	1.3.1 Rapport d'exécution final définitif 1.3.2 Rapport annuel du MHA 1.3.3 Rapport d'exploitaion de la SEEN	
<b>Produit 1 lié à l'effet direct 2</b>	<b>2.1</b> La disponibilité du service public d'approvisionnement en eau potable de proximité, durable et inclusif pour les ménages et les activités économiques est améliorée notamment au profit des jeunes et des femmes de la zone de Téra	2.1.1 Nombre d'habitants desservis par les bornes fontaines 2.1.2 Nombre de points de desserte collectifs raccordés au réseau de distribution 2.1.3 Nombre de personnes touchées par la sensibilisation d'IEC (Information – Education – Communication)	2.1.1 : 13.200 personnes (2020) 2.1.2: 53 (2020) 2.1.3 (année)	2.1.1 : 4 500 personnes (année) 2.1.2 : 18 (année) 2.1.3 (année)	2.1.1 Rapport d'exécution final définitif 2.1.2 2.1.3	

## 4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

### 4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3.2 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

### 4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>10</sup>.

#### 4.4.1 Contribution à la Plateforme d'investissement pour l'Afrique (PIA)

Cette contribution peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec les entités, appelées institutions financières chefs de file, désignées dans l'annexe de la présente fiche d'action.

Le projet a été identifié et structuré en collaboration étroite avec la BEI, qui dispose d'une appétance à risque suffisante pour investir dans le pays, ainsi que d'une capacité interne de gérer ce type de projet. L'implication des autres DFI, disposant d'une expérience thématique et géographique requise, permettra de mobiliser du financement supplémentaire pour ce projet structurant et de gagner encore plus de légitimité auprès du gouvernement grâce à leur longue expérience dans le financement du domaine d'infrastructure au Niger.

#### 4.4.2 Opérations FEDD+ couvertes par des garanties budgétaires

Une partie de cette action peut être mise en œuvre par des garanties budgétaires en gestion indirecte. Les garanties budgétaires relèveraient du domaine prioritaire « Gouvernance », qui prévoit dans le cadre du MIP 2021-2027 de mobiliser des garanties souveraines pour le développement des infrastructures productives et sociales notamment dans les zones fragiles, financées en blending avec la BEI.

Cette section 4.4.2 est incluse à titre informatif seulement. Un plan d'action global couvrant toutes les garanties budgétaires FEDD+ et la décision de financement pour l'intégralité de l'engagement annuel au titre de la ligne budgétaire FEDD+ sont adoptés séparément.

### 4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie

<sup>10</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu). Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

#### 4.6 Budget indicatif

<b>Composantes budgétaires indicatives</b>	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>	<b>Contribution indicative de tiers, (montant en EUR)</b>
<b>Contribution à la Plateforme d'investissement pour l'Afrique – cf. Section 4.4.1</b>	10 400 000	160 000 000
<b>Totaux</b>	10 400 000	160 000 000

#### 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Un comité de pilotage sera établi et sera présidé et organisé par le MHA, incluant des représentants de toutes les parties prenantes du projet, notamment le Ministère de Finances, la SPEN et les bailleurs de fonds notamment l'UE, la BEI, l'AFD et la BM (ayant le même statut au comité), et sera convoqué par ledit ministère au moins une fois par an pour assurer un suivi adéquat de toutes les activités des différents projets. Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'UE, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

## 5 MESURE DE PERFORMANCE

### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Les indicateurs seront ventilés par sexe, là où pertinent.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Il n'est pas possible, à ce stade de la formulation, de mettre en évidence les indicateurs, leurs valeurs de référence, leurs cibles et leurs sources de vérification. Un cadre logique, comportant ces éléments et les activités détaillées, ainsi qu'un budget détaillé, seront présentés aux prochaines étapes ou au démarrage de

chaque phase. Le partenaire de mise en œuvre est chargé de veiller à ce que cette tâche soit assurée. Il devra établir notamment la situation de référence à travers une étude spécifique à réaliser avant le démarrage des travaux afin de compléter/préciser certaines cibles, valeurs de référence et moyens de vérification qui ne sont pas déterminés par l'étude de faisabilité, les études d'avant projet détaillé et les études d'impact environnemental et social. Une étude du même type devra être réalisée avant ou concomitamment à l'évaluation finale afin de déterminer les valeurs actuelles des différents indicateurs.

## 5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation finale pourra être effectuée pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants: celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée).

Les évaluations porteront aussi sur l'impact et les effets de l'action en matière de la promotion de l'égalité. Des experts genre et droits humains seront consultés à cet égard.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

## 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

# 6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

## Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme

<b>Niveau Action</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action
<b>Groupe d'actions</b>		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'Actions	Références des Actions (CRIS#/OPSYS#):
<b>Niveau Contract</b>		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats 1	

## Appendix 2 INSTITUTIONS FINANCIERES ELIGIBLES

La présente Action peut être cofinancée avec les entités financières suivantes :

La Banque européenne d'investissement (BEI)

Le Groupe de la Banque mondiale

L'Agence française de développement (AFD)

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)

Invest International

La Banque africaine de développement (BAD)

La Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO)

La Banque ouest-africaine de développement (BOAD)

L'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)

Cassa depositi e Prestiti S.p.A. (CDP)

Coopérative Financière pour le Développement de l'Economie Solidaire (COFIDES)